



LES TAUDIS DES ESA

Etat des lieux des différents problèmes de
bâtiments dans l'enseignement supérieur
artistique.





TABLE DES MATIERES

Introduction	3
I. Etat des lieux	4
1.1. Préliminaires	4
1.2. Les besoins par domaines	4
1.3. L'état des lieux des écoles et leurs besoins	5
II. Position et demande de la FEF	9
Conclusion	11



Introduction

Fin de l'année académique 2005-2006, le Conservatoire royal de Bruxelles tire la sonnette d'alarme suite à la fermeture d'une de ses implantations déclarée insalubre. La Communauté française (propriétaire des bâtiments et pouvoir organisateur) décide d'injecter des fonds pour une rénovation. L'année académique 2006-2007 touche presque à sa fin et rien n'est encore fait !

La FEF s'est dite sensible à ce problème et a toujours soutenu les démarches du conseil des étudiant(e)s du Conservatoire de Bruxelles. La Fédération a constaté l'état pitoyable des locaux de cours dans cet établissement. Elle ne veut pas en rester là !

L'enseignement artistique ne se fait pas dans des auditoriums ou dans des salles de cours mais dans des ateliers et des salles de répétitions. Il est primordial que ceux-ci soient disponibles en suffisance et dans un état décent.

C'est pourquoi la FEF a décidé d'établir un état des lieux des bâtiments de l'enseignement supérieur artistique en Communauté Française. Ce travail servira de base aux revendications de la Fédération en matière de bâtiments pour les Ecoles Supérieures des Arts.

I. Etat des lieux

1.1. Préliminaires

La spécificité du travail artistique nécessite des locaux adaptés à la pratique même. Chaque domaine voire spécificité et/ou option de l'enseignement supérieur artistique a sa réalité propre. Il s'agit de différencier les besoins par domaine, spécificité et/ou option ainsi que par institution. L'état des lieux établi ici vaudra pour les cours artistiques. Nous considérons que les demandes pour les cours techniques et généraux sont plus simples vu qu'elles consistent principalement en des salles de cours classiques munies de tout le matériel pédagogique nécessaire au cours.

1.2. Les besoins par domaines

1.2.1. Domaines des arts plastiques, visuels et de l'espace

Les options d'arts plastiques, visuels et de l'espace ont deux types de besoins principaux. Le premier étant des locaux dégagés propres à chaque atelier et de dimensions monumentales. Les étudiant(e)s de peinture, sculpture, scénographie, espace urbain, architecture d'intérieur, design... produisent des travaux qui nécessitent tant pour la création que pour la présentation, des espaces plus grands qu'un bureau de 60 sur 40 cm. D'autres options comme le design textile, la tapisserie ou la gravure disposent de machines volumineuses (métiers à tisser...).

Le deuxième besoin est infrastructurel. La majorité des options ont un besoin (non négociable) d'accès à l'eau pour travailler ou nettoyer leurs outils. Un(e) sérigraphe ne descend pas deux étages avec des planches d'impression couvertes d'encre pour les nettoyer dans un lavabo de 20 sur 15 cm. Certaines options comme la peinture ou le design textile requièrent aussi une ventilation appropriée.

1.2.2. Domaine de la musique

Dans la pratique musicale, il y a lieu de dissocier deux composantes. Le travail individuel et le travail collectif. Pour la pratique individuelle de l'instrument (ou de la voix), l'étudiant(e) doit pouvoir travailler sereinement avec son/sa pédagogue dans un environnement calme. Il y a donc lieu d'avoir un espace correctement insonorisé pour éviter de déranger ou d'être dérangé par les cours se donnant dans les locaux annexes et pour avoir un confort d'écoute de l'instrument.

Pour la pratique collective, il y a lieu d'avoir des espaces de taille convenable pour réunir et écouter les ensembles réduits de musique de chambre ou les formations plus larges que sont les orchestres. Les écoles devraient pouvoir disposer d'une salle de concert ou de l'accès à une salle du genre à proximité de l'école supérieure.

Chaque école supérieure devrait disposer d'un nombre supérieur de locaux que le nombre maximum de cours se donnant au même moment et cela pour permettre aux étudiant(e)s de travailler leur instrument ou de répéter les sessions collectives au sein de l'école supérieure. Il est fréquent que des étudiant(e)s ne puissent pas travailler leur pratique instrumentale ou vocale chez eux par soucis des oreilles de leur voisinage.

1.2.3. Domaine du théâtre et des arts de la parole

Le théâtre est sans doute un des arts enseigné en Communauté française qui demande le plus d'espace. Le travail collectif demande déjà la possibilité de pouvoir faire évoluer entre 10 et 15 personnes dans un espace dit de jeu (le 'plateau'). L'espace convenable pour un plateau serait entre 40 et 60 mètres carrés.

À nouveau, chaque école supérieure devrait disposer d'un nombre supérieur de locaux que le nombre maximum de cours se donnant au même moment et cela pour permettre aux étudiant(e)s de répéter collectivement dans un espace convenable. Il est également primordial que l'école supérieure dispose d'une salle de spectacle d'espace convenable et décentement équipée ou que les étudiant(e)s puissent avoir accès à une salle de spectacle dans les alentours directs de l'école supérieure.

1.2.4. Domaine de la danse

Les besoins pour le domaine de la danse sont sensiblement pareils à ceux du domaine du théâtre et des arts de la parole (voir point 1.2.3.). La Communauté française n'organisant ou ne subventionnant pas (encore) d'école supérieure de danse, nous ne nous attarderons pas plus sur ce domaine.

1.2.5. Domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication

Il y a lieu dans ce cas précis à distinguer les nécessités par options.

1.2.5.1. Arts du cirque – Interprétation dramatique – Théâtre et techniques de communication

Les demandes pour ce point sont sensiblement pareilles à celles du domaine du Théâtre et des Arts de la parole (voir point 1.2.3.)

1.2.5.2. Cinéma – radio – télévision

Pour le travail du cinéma, de la radio et de la télévision, il faut dissocier trois types de locaux : les studios, les salles de montage et les salles d'écoute ou de projection. Les salles doivent pouvoir accueillir les étudiant(e)s pour les cours mais également être accessibles pour les étudiant(e)s en travail personnel et ce en suffisance. Il est primordial qu'elles soient équipées du matériel nécessaire et convenable pour l'apprentissage d'une pratique artistique de haut niveau.

1.3. L'état des lieux des écoles et leurs besoins

1.3.1. Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles



Les bâtiments ont été **rénovés en partie** il y a deux ans. Visiblement les architectes n'ont pas tenu compte des spécificités de l'enseignement donné à l'académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Principalement l'accès à l'eau et l'évacuation d'air vicié sont pointés par les étudiant(e)s. C'est un exemple de la nécessité de concerter les acteurs de l'enseignement avant d'effectuer des rénovations. D'autres parties des bâtiments ne sont pas dans un état gratifiant (les toilettes par exemples ou certaines fenêtres sont cassées).

1.3.2. Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Liège

Les locaux sont **vieillots et peu entretenus**. Pour ceux qui aiment les ambiances de vieux bâtiments poussiéreux, soyez les bienvenus à l'Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Liège. Rafraîchir les lieux ne serait pas un luxe, la moisissure commence à envahir certains locaux et les normes incendies ne semblent pas respectées.

1.3.3. Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Tournai

La situation de cette école supérieure est assez catastrophique. Elle cumule les problèmes : **manque de locaux** et **vétusté** de ceux-ci. Il n'y a pas assez de locaux pour y mettre tous les étudiant(e)s. Certains cours doivent même se donner dans des institutions autres de la ville de Tournai, ces locaux ne sont donc pas toujours disponibles et pas nécessairement appropriés. Les étudiant(e)s demandent plus de locaux. De plus, tous les locaux ne sont pas équipés du matériel adéquat pour les cours tant théoriques que pratiques.

Autre problème à Tournai, l'état pitoyable des locaux. Certains locaux, principalement dans les combles, ne sont pas correctement isolés tandis que d'autres ne respectent tout simplement pas les normes de sécurité incendie.

Il n'y a pas lieu de s'étendre outre mesure sur la situation, l'Académie des Beaux-Arts de Tournai a besoin de plus de locaux et d'une rénovation urgente des locaux à disposition pour le moment. Les étudiant(e)s ont déjà manifesté leur désarroi en envoyant à la ministre et au pouvoir organisateur une lettre accompagnée d'une pétition. Il n'y a pas eu de réponse concrète à ce jour.

1.3.4. Conservatoire royal de Bruxelles

Le problème a déjà été évoqué de nombreuse fois dans la presse. Les locaux sont plus que **vétustes** : les plafonds tombent, les canalisations cassent, certains sont fermés pour insalubrité. L'espace mis à disposition est clairement inadéquat par rapport à la pratique. Un plan de rénovation a été mis en place mais pour le moment les fonds n'arrivent pas encore.

1.3.5. Conservatoire royal de Liège

L'institution liégeoise dispose de plusieurs implantations en **mauvais état**. Les bâtiments du domaine de la musique sont fort rongés par l'humidité et très mal insonorisés. Ils mériteraient une rénovation ou un réaménagement. Suite à des accidents dus à la vétusté des bâtiments, le gouvernement a décidé de reloger le domaine du Théâtre et des Arts de la parole au Val Benoit et d'accorder de l'argent à la rénovation.



Selon certain, cet argent ne serait pas suffisant pour effectuer tous les travaux nécessaires pour les deux domaines.

Il serait essentiel de mettre en place un comité composé d'étudiant(e)s, de pédagogues et de la direction répartis paritairement entre chaque domaine pour décider de la répartition des fonds pour la rénovation.

1.3.6. Conservatoire royal de Mons

Le Conservatoire montois est situé sur deux implantations dans des sites historiques de la ville de Mons : le site de la rue de Nimy (ancien couvent du 15^e siècle) et le site du carré des arts (ancienne caserne du 19^e siècle). Ces sites sont **rénovés** avec beaucoup de style et dans le respect des monuments historiques.

Toutefois il y a un **manque crucial de place** pour les cours du domaine du Théâtre et des Arts de la parole car des locaux de l'aile disponible dans le carré des arts ont été cédés à d'autres acteurs culturels de la ville de Mons. Il y a moins de locaux que le nombre de cours donnés en même temps, il est donc techniquement difficile d'organiser la formation et de mener à bien les projets artistiques. Il n'y a que trois locaux de taille correcte pour le cours d'art dramatique or huit classes travaillent simultanément.

1.3.7. École de Recherche Graphique (Bruxelles)

L'école supérieure semble être confrontée à un **manque d'espace**. Des cours se donnent dans différentes implantations ne disposant pas toujours d'assez de place.

1.3.8. École Nationale Supérieure des Arts Visuels – La Cambre (Bruxelles)

La situation générale dans cette école semble être plus que satisfaisante. L'entretien des bâtiments mériterait peut-être une petite attention, mais globalement les étudiant(e)s ne se plaignent pas de l'état ni de la suffisance des locaux.

1.3.9. École Supérieure des Arts de l'Image – le 75 (Bruxelles)

Dans un champ de boue se trouvent les bâtiments du 75. Il s'agit en grande partie de pavillons en **préfabriqué dont l'état se dégrade** de plus en plus. Les plans d'évacuation sont inexistant, l'aération nécessaire aux ateliers d'arts plastiques ou de photo n'est pas efficace, les égouts refoulent souvent et de surcroît les lieux commencent à devenir exigus. Il serait important de prendre en compte l'état dans lequel se trouve cette école supérieure.

1.3.10. École Supérieure des Arts du Cirque (Bruxelles)

L'école supérieure a besoin de mise à disposition de lieux de création et d'entraînement appropriés. Les étudiant(e)s sont contraint(e)s d'emprunter les locaux des académies pour pouvoir répéter étant donné qu'ils ne possèdent **pas d'infrastructures propres** adaptées à la pratique de leur art. Ils répètent dès que les locaux sont libérés, c'est-à-dire après 16 heures, la nuit et les weekends ! De plus, ces locaux ne semblent pas équipés aux normes, on peut donc se poser la question des **conditions de sécurité** des étudiant(e)s.



1.3.11. *École Supérieure des Arts Plastiques et Visuels (Mons)*

Pas de grands problèmes à signaler. Cette école supérieure partage le Carré des arts avec le Conservatoire, mais dispose de beaucoup plus d'espace bien **renové**.

1.3.12. *Institut de Musique et de Pédagogie (Namur)*

Données non-communiquées.

1.3.13. *Institut des Arts de Diffusion (Louvain-la-Neuve)*

L'IAD a peu de locaux à soi. Les cours se donnent dans différents bâtiments disséminés aux quatre coins de la ville-campus de Louvain-la-Neuve. L'IAD loue régulièrement des locaux entre autres à l'UCL. Evidement, le coût de ces locations se répercute directement dans les droits complémentaires astronomiques réclamés aux étudiant(e)s.

L'option 'Interprétation dramatique' ne dispose même pas d'un seul espace de taille convenable, les cours se donnent soit dans un hall de sport bruyant et non prévu à cet effet, soit en dehors de Louvain-la-Neuve, soit dans de tous petits locaux (dont seulement 2 de ce genre appartiennent à l'IAD). Nous avons toutefois appris que l'école supérieure a entrepris la construction d'un nouveau bâtiment pour l'option 'interprétation dramatique'.

Les autres options ont peu de locaux également et ils sont tous trop étriqués et souvent mal aérés. Les cours et travaux se font donc dans des endroits inappropriés.

1.3.14. *Institut Saint Luc de Bruxelles*

Cette école supérieure ne connaît pas de problèmes importants au niveau de ses bâtiments. Certaines craintes sont toutefois basées sur la place et le nombre de locaux qui commencent à devenir rares. C'est une affaire à suivre mais qui n'est pas de toute urgence aujourd'hui.

1.3.15. *Institut Saint Luc de Liège*

Pas de grands problèmes majeurs à signaler pour cette école supérieure. Elle dispose de vastes bâtiments dans le centre de Liège. C'est une grande ESA, il y a quand même lieu de prendre en compte l'évolution de la population par rapport aux bâtiments mais le problème ne semble pas se poser aujourd'hui.

1.3.16. *Institut Saint Luc de Tournai*

Il ne semblerait pas y avoir énormément de problèmes dans cette école supérieure. Les auditoriums sont souvent encombrés mais les étudiant(e)s ne se plaignent pas outre mesures de problèmes.

1.3.17. *Institut National Supérieur des Arts du Spectacle (Bruxelles)*

Les implantations de l'INSAS se situent sur la ville de Bruxelles comme sur Ixelles. Ce sont de vieux bâtiments dans un état pitoyable. Les locaux ne sont pas faits pour accueillir des cours d'une école supérieure des Arts. Une aile a été fermée pour insalubrité, le reste des bâtiments tombe en ruine et les étudiants meurent de froid. Les



étudiant(e)s attendent (im)patiemment que son pouvoir organisateur commence les travaux.



II. Position et demande de la FEF

Vu l'importance des lieux de travail pour l'enseignement de l'Art, il est primordial que les responsables des bâtiments scolaires, tous réseaux confondus, prennent la problématique à bras le corps. Pour les établissements manquant d'espace, il y a lieu d'offrir dans un premier temps une solution rapide pour que la formation des étudiant(e)s inscrits soit assurée. Dans un second temps, il est primordial qu'à l'avenir les étudiant(e)s puissent recevoir une formation de qualité dans des locaux appropriés et fournissant l'espace nécessaire pour le nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s. D'autres écoles supérieures ont besoin de voir leurs locaux existants rénovés rapidement. Il ne s'agit pas toujours d'un simple coup de peinture sur les murs, mais d'une prise en compte structurelle des spécificités de l'enseignement (espace, éclairage, évacuation d'air vicié, accès à l'eau,...) !

La Fédération des étudiant(e)s francophones souhaite que des réponses soient amenées rapidement. Il nous semblait primordial d'établir une échelle d'urgence en accord avec les étudiant(e)s des écoles supérieures concernées. L'urgence est à différencier entre les besoins. Il y a les écoles supérieures en manque de locaux, celles qui nécessitent des rénovations et celles qui connaissent les deux problèmes. Nous avons établi trois niveaux : le premier est le niveau d'urgence le plus élevé car des menaces pèsent sur l'établissement (que ce soit la fermeture pour insalubrité ou la formation ne pouvant être assurée complètement et décemment) ; le second niveau étant d'urgence moins élevé mais ces établissements nécessitent tout de même une attention particulière dans les années qui vont suivre ; le dernier niveau étant le niveau où l'urgence ne presse pas, soit les locaux sont suffisants pour la population actuelle soit ils sont encore dans un état décent, il ne faut tout de même pas négliger la perspective à long terme et garder un œil constant sur l'état des bâtiments.

Niveau 1 :

- Académie royale des Beaux-Arts de Tournai (manque d'espace et bâtiments insalubres)
- Académie royale des Beaux-Arts de Liège (locaux insalubres)
- Conservatoire royal de Bruxelles (bâtiments insalubres)
- Conservatoire royal de Mons – Domaine du Théâtre et des Arts de la parole (manque d'espace)
- Ecole Supérieure des Arts de l'Image – le 75 (bâtiments insalubres)

Niveau 2 :

- Ecole Supérieure des Arts du Cirque (pas d'équipements propres)
- Institut des Arts de Diffusion (nouveau bâtiment en construction mais reste à surveiller)



- Institut National Supérieur des Arts du Spectacle (bâtiments décrépis)
- Conservatoire royal de Mons – Domaine de la Musique (manque de place également)

Niveau 3 : Toutes les autres Ecoles Supérieures des Arts.

Nous demandons que des comités de suivi soient mis en place dans chaque école supérieure ayant un problème de bâtiment urgent et que les étudiant(e)s soient intégrés dans ces comités. Ces comités devront se réunir à intervalles réguliers de sorte que tous les usagers des bâtiments soient tenus au courant de l'état d'avancement des projets ou des travaux en cours.

La FEF espère qu'à l'avenir le problème des bâtiments scolaires sera pris en compte de manière sérieuse et structurelle. Un établissement d'enseignement sans murs ni toit ne peut offrir une formation épanouissante et valorisante pour tous les étudiant(e)s.



Conclusion

La Fédération des étudiant(e)s francophones avait été interpellée par les taudis que peuvent être certains bâtiments de l'enseignement supérieur artistique. Que ce soit un manque d'espace ou un environnement délabré et vétuste, l'enseignement de l'Art en Communauté française ne se fait pas dans les qualités optimales. Souvent des étudiant(e)s, futur(e)s artistes de notre avenir, se retrouvent à étudier leur probable métier (et certainement leur passion) dans un cadre peu idyllique. Nous sommes loin des images d'Épinal que nous avons de l'atelier de l'artiste. Nous sommes plutôt dans cette triste réalité de la vie crasseuse et misérable dans laquelle certains illustres créateurs ont vécu.

Nous pensons bien évidemment que ce n'est pas un problème qui se limite à l'enseignement supérieur artistique mais qui touche tout l'enseignement. Nous espérons que les pouvoirs organisateurs respectifs vont être conscient du problème et effectuer des cadastres de l'état de leurs bâtiments pour permettre à tous les étudiant(e)s d'apprendre dans un environnement digne et équipé.

Tous réseaux d'enseignement confondus, il y a un effort considérable à faire que ce soit à Bruxelles, Liège, Mons, Namur, Louvain-la-neuve ou Tournai. La FEF va remuer ciel et terre pour permettre aux étudiant(e)s des ESA d'être formés dans des conditions honorables. Nous interpellons les pouvoirs organisateurs et la presse pour sensibiliser tout un chacun à ce problème. La mobilisation des étudiant(e)s dans leur ensemble sera primordiale et solidaire. Nous organiserons une voire plusieurs actions médiatiques pour que les établissements frappés d'une urgence élevée soient considérés dans leur ensemble.

Pour la Fédération des étudiant(e)s francophones,

David Cordonnier, Secrétaire fédéral